

---

**CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL**

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

---

**ENTRE :** **LUCIE CLAVEAU GUIMOND;**  
(ci-après « la Bénéficiaire »)

**C. :** **LES CONSTRUCTIONS STÉPHANE MASSE;**  
(ci-après « l'Entrepreneur »)

**ET :** **LA GARANTIE DES BÂTIMENTS  
RÉSIDENTIELS NEUFS DE L'APCHQ;**  
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S13-090601-NP

---

**CERTIFICAT DE RÈGLEMENT HORS COURS**

---

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé qu'un règlement hors cours est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est réglé hors cours.

Frais à suivre.

Montréal, le 20 décembre 2013



---

**Julie Houle**  
Greffière